RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1997 B 01224
Numéro SIREN : 330 598 616
Nom ou dénomination : CARMA

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2018 sous le numéro de dépôt 13420

Greffe du tribunal de commerce d'Evry : dépôt N°13420 en date du 01/10/2018

CARMA

Société anonyme au capital de 23 270 000 Euros
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
Siège social : 4-8 rue du Marquis de Raies - 91008 EVRY CEDEX
330 598 616 RCS EVRY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 14 JUIN 2018

RESOLUTION APPROUVANT LES COMPTES CONSOLIDES

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 1 OCT. 2018
Numéro : 13420

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 établis selon les normes françaises, approuve les comptes consolidés dudit exercice, tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR COPIE CONFORME

assurance

Carma

SA au capital de 23 270 000 Euros
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
Siège social : 4-8 rue du Marquis de Raies - 91008 EVRY CEDEX
330 598 616 RCS EVRY

Rapport de gestion au 31 décembre 2017

RAPPORT DE GESTION PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice qui a commencé le 1er janvier 2017, soumettre à votre approbation le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2017, et vous demander d'approuver les résolutions que nous vous proposons.

Table des matières

1 Informations économiques 5
1.1 Faits marquants 5
1.2 Situation de la société durant l'exercice écoulé (article L.232-1 II) 6
1.2.1 COMPTES SOCIAUX 6
1.2.2 COMPTES CONSOLIDES 9
1.3 Affectation du résultat et dividendes (article 243 bis du code général des impôts) 10
1.4 Dispositions de l'article L.225-100-1 I du code du commerce 11
1.4.1 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires 11
1.4.2 Indicateurs clefs de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel ... 11
1.4.3 Description des principaux risques et incertitudes (article L.225-100-1 1° à 3° et 6°) 13
1.4.4 Indications sur ses objectifs et sa politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture, ainsi que sur son exposition aux risques de prix, de crédit,de liquidité et de trésorerie 14
1.5 Activités en matière de recherche et développement (article L.232-1 II) 14
1.6 Succursales existantes (article L.232-1 II) 15
1.7 Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées par branche d'activité (article L.233-6 al.2 du code du commerce) 15
1.8 Tableau des résultats financiers de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices (article R. 225-102 al. 2) 15
1.9 Évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion (article L.232-1 II) 15
1.9.1 Progrès réalisés et difficultés rencontrées 15
1.9.2 Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir 16
1.9.3 Évènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice 16

2 Informations juridiques 17
2.1 Informations visées à l'article L 225-102 du Code de Commerce 17
2.2 Opérations de rachat d'actions (article L. 225-211 al. 2) 17
2.3 Attributions de stock-options (article L. 225-185 al. 4) 17
2.4 Attributions d'actions gratuites (article L.225-197-1 II al. 4) 17
2.5 Aliénations d'actions (article R. 233-19 al. 2) 17
2.6 Actionnariat (article L.233-13) 17
2.7 Approbation des dépenses fiscalement non déductibles visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts 17
2.8 Délais de paiements clients et fournisseurs (article L. 441-6-1 al.1) 18
2.9 Conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce 18
2.10 Montants des prêts à moins de 2 ans octroyés à des micro-entreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elles entretiennent des liens économiques le justifiant (article L 511-6 3°bis alinéa 2 du Code monétaire et financier)des prêts inter-entreprises consentis dans le cadre de l'article L. 511-6 3 bis du code monétaire et financier 19
2.11 Pratiques anticoncurrentielles (article L 464-2 al. 5) 19

3 Informations sociales, sociétales et environnementales 19
3.1 Informations visées à l'article L.225-102-2 du code de commerce relatif aux installations présentant un danger particulièrement important pour la santé et la sécurité des populations voisines et pour l'environnement 19

4 Informations diverses 19
4.1 Ratification de la cooptation d'un administrateur 19
4.2 Renouvellement du mandat d'un administrateur 19
4.3 Rapport sur le gouvernement d'entreprise 19

1 Informations économiques

1.1 Faits marquants

L'année 2017 a été marquée par les principales réalisations suivantes :

Gouvernance

Suite à l'acquisition de Lybernet Assurances le 19 décembre 2016, un comité exécutif unique pilote les sites d'Angers et d'Évry. Ce comité est composé des 3 membres de la direction générale, des directeurs financiers de Carma et de Lybernet Assurances, du directeur des systèmes d'information et du directeur de la gouvernance des risques & solvabilité. De plus, les 4 fonctions clefs (audit interne, gestion des risques, conformité et actuariat) officient également sur les 2 sites.

Cette acquisition a modifié l'environnement organisationnel notamment au niveau de la direction marketing & développement. En complément, suite au départ à la retraite de Georges Plassat, l'arrivée d'Alexandre Bompard le 18 juillet 2017 en tant que président directeur général du Groupe CARREFOUR a fortement remodelé la composition des organes de pilotage. Ainsi, le 2 octobre 2017, Marie Cheval rejoint le comité exécutif Groupe en tant que directrice exécutive clients, services & transformation digitale, dont relève l'activité assurance.

Innovation

La digitalisation représentant l'un des enjeux stratégiques clefs actuels, le Groupe CARMA a développé l'application gratuite « Safety », offrant à l'utilisateur une information transparente sur l'ensemble des garanties dont il dispose. Par ce biais, les doublons sont identifiés ainsi que les garanties manquantes, soutenues par des relais de souscription. Cette application est actuellement à disposition des collaborateurs en phase test avant un déploiement national au deuxième semestre 2018. En complément, notre plateforme de souscription en ligne « e-boutique », facilite les adhésions sur un canal de distribution intuitif, pour les produits d'assurances multirisque habitation, garantie multi-nomade et Auto dans un premier temps.

Produits

Ces nouveaux supports soutiennent la stratégie de multicanalité et le développement de nos produits, dont le Pack Eco qui simplifie l'offre d'assurance Auto. De plus la refonte de la gamme d'extension de garantie en EPCS conjuguée au lancement national des garanties casse, vol et oxydation des appareils nomade en France en novembre 2017 a été soutenue par la refonte de l'identité visuelle de Carma.

Site Institutionnel

Le Groupe CARMA a développé son propre site institutionnel afin de faciliter la communication d'information clef non commerciale telle que l'information financière, l'organisation de l'activité, l'historique du Groupe :
https://www.groupe-carma.com/

1.2 Situation de la société durant l'exercice écoulé (article L.232-1 II)

1.2.1 COMPTES SOCIAUX

1.2.1.1 Compte de résultat

1.2.1.1.1 Compte de résultat technique

Produits

Primes acquises

La société a acquis au titre de 2017, 183 212 K€ bruts de cession versus 191 069 K€ en 2016, soit une diminution de - 7 857 K€ (- 4%) principalement due à une baisse de l'activité assurance emprunteur et extensions de garanties en France.
Ainsi nous relevons que le montant de primes émises s'élève à 179 343 K€ contre 182 535 K€ en 2016, soit une baisse de - 2%.

La part de primes cédées aux réassureurs a diminué de - 70 % entre les 2 exercices, passant ainsi de 47 650 K€ à 14 230 K€, soit - 33 420 K€, dû à l'arrêt du traité de réassurance en quote-part sur l'activité d'assurance IARD fin 2016.

Ainsi, les primes nettes de réassurance s'élèvent à 168 630 K€ versus 141 944 K€ en 2016, avec l'impact de l'arrêt du traité de réassurance en quote-part.

Produits des placements alloués

La société enregistre 3 468 K€ de placements alloués en 2017 contre 5 285 K€ en 2016, soit une baisse de -34% à hauteur de -1 817K€.
Cette baisse est principalement due à celle des profits de réalisation des placements pour - 1 184 K€ avec des ventes de titres moindres, la baisse des revenus des placements pour - 369 K€ et des dividendes reçus des filiales pour - 403 K€.

Autres produits techniques

La société comptabilise 1 692 K€ en 2017 contre 1 684 K€ en 2016, soit une légère hausse de 0,5% à hauteur de 8 K€.

Charges

Charge de sinistres

La société estime la charge sinistre brute de cessions à 72 115 K€ contre 92 477 K€, soit une baisse de - 22%, à hauteur de - 20 362 K€. La part de sinistres cédés aux réassureurs passe de 24 550 K€ en 2016 à - 6 160 K€ en 2017, contribuant ainsi à une augmentation de la charge nette des sinistres à 78 275 K€ en 2017 versus 67 927 K€ en 2016 soit une hausse de 15%, à hauteur de 10 348 K€. Cet impact est dû à l'amélioration des estimations des gestionnaires de sinistres sur des sinistres d'intensité des exercices précédents.

Frais d'acquisition et d'administration

La société constate 86 441 K€ de frais d'acquisition et d'administration en 2017 contre 74 934 K€ en 2016, soit une hausse de 15%, due principalement à la hausse de l'activité commerciale sur l'IARD. Ces frais correspondent principalement aux commissions versées à nos intermédiaires de commercialisation et de gestion des produits.
Le taux de frais d'acquisition rapporté aux primes brutes connaît une légère hausse atteignant 41% en 2017 contre 37% en 2016.

Résultat technique

Un résultat technique qui présente une forte augmentation de 41%, à 9 374 K€ en 2017 versus 6 632 K€ en 2016 du fait de l'effet combiné de la bonne tenue de la charge de sinistres et de la moindre cession des primes.

1.2.1.1.2 Compte de résultat non technique

Produits des placements (cf. note sur produits des placements alloués)

Charges des placements

Une charge des placements de 1 507 K€ contre 1 079 K€ en 2016 qui est en hausse de 40% à hauteur de 428 K€, principalement due à la hausse des frais internes et externes des placements représentant 406 K€. Ces frais sont essentiellement générés par les frais de souscriptions des placements immobiliers acquis en 2017 (OPCI et SPCI).

Placements transférés

Cf. supra.

Résultat net

Le résultat net de l'exercice est bénéficiaire à 5 936 K€ versus 8 018 K€ en 2016, soit une baisse de - 26%, après prise en compte d'une charge d'impôt sur les sociétés de 5 100 K€ contre une charge d'impôt de 3 310 K€ en 2016.

1.2.1.2 Bilan

1.2.1.2.1 Actif

Immobilisations incorporelles nettes

Les actifs incorporels représentent 12 298 K€ en 2017 versus 11 947 K€ en 2016, soit une hausse de 3% à hauteur de 351 K€ et sont constituées des développements informatiques nécessaires au développement de l'activité commerciale.

Placements

La société enregistre 221 337 K€ de placements en 2017 versus 216 866 K€ en 2016, soit une augmentation de 2 %, à hauteur de 4 471 K€. La majorité de son portefeuille est constituée d'obligations cotées et d'OAT à hauteur de 195 095 K€. La société a également investie dans des investissements sur fonds immobiliers et des parts d'OPCVM pour 17 693 K€. Enfin, les titres de participation sur les filiales représentent 8 148 K€.

Les plus-values latentes sur le portefeuille sont de 12 158 K€. Les placements sont composés à 41% de titres AA, l'échelle de notation financière allant de AA à BBB.

Part des réassureurs

Provisions pour primes non acquises

La société n'a pas de provisions pour primes non acquises en 2017 versus 353 K€ en 2016.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres à charge des réassureurs sont de 61 771 K€ contre 84 951 K€ 2016, soit une baisse de - 27% à hauteur de - 22 828 K€, essentiellement due à l'arrêt d'un traité de réassurance en quote-part fin 2016 et de l'amélioration des sinistres d'intensité des exercices précédents.

Créances

La société constate 21 873 K€ versus 11 580 K€ en 2016, soit une forte hausse de 89% à hauteur de 10 294 K€, essentiellement due aux créances nées des opérations de réassurance pour 9 638 K€, liées à l'activité de réassurance en quote-part.

Autres actifs

La société estime ses autres actifs à 1 567 K€ versus 1 884 K€ en 2016 soit une baisse de 17% à hauteur de - 317 K€. Les actifs corporels ont connu une forte hausse de 56%, du fait des travaux de réaménagement menés sur le siège social. Le solde des comptes courants bancaires a lui diminué de 605 K€ soit un niveau de 761 K€ fin 2017.

Comptes de régularisation

La société inscrit 23 084 K€ versus 25 556 K€ en 2016, soit une baisse de - 10% à hauteur de - 2 472 K€. Ces comptes sont composés essentiellement de frais d'acquisition reportés pour 18 959 K€ sur les garanties EPCS France et Espagne dont le niveau de primes acquises est en baisse de 11%.

1.2.1.2.2 Passif

Capitaux propres

La variation des capitaux propres est essentiellement due au report à nouveau et au résultat de l'exercice 2017 (cf. supra résultat net de l'exercice) ; ainsi ils passent de 83 757 K€ en 2016 à 87 661 K€ en 2017, soit une hausse de 5%, à hauteur de 3 903 K€. Les actionnaires ont perçu 2 014 K€ de dividendes en 2017.

Provisions techniques

Les provisions techniques sont essentiellement composées des provisions pour sinistres et des provisions pour primes non acquises.

Provisions pour sinistres

La société a constitué des provisions pour sinistres pour 150 007 K€ en 2017 versus 165 064 K€ en 2016 soit une baisse de - 9% à hauteur de - 15 057 K€. Elles sont composées pour 131 662 K€ de PSAP affaires directes France.

Provisions pour primes non acquises

La société a constitué des provisions pour primes non acquises pour 46 255 K€ en 2017 versus 50 123 K€ en 2016 soit une baisse de - 8% à hauteur de - 3 869 K€. Elles sont composées principalement pour 25 666 K€ de l'EPCS France et 17 731 K€ de l'EPCS Espagne.

Provisions pour risques et charges

La société valorise ces provisions à 2 237 K€ en 2017 contre 570 K€ en 2016. Cette variation est due à l'effet cumulé des provisions pour IDR représentant 1 003 K€ et des autres provisions pour risques pour 1 234 K€, constituées suite aux propositions de redressement fiscal.

Autres dettes

La société comptabilise 39 596 K€ versus 37 288 K€ en 2016, soit une légère baisse de 6%, à hauteur de 2 307 K€. Les autres dettes sont principalement constituées :

- des dettes diverses pour 12 141 K€ comprenant notamment depuis 2017 la partie non libérée des placements immobiliers pour 3 316K€ ;
- des dettes nées d'opérations d'assurance directe pour 10 224 K€, essentiellement composées par l'assurance des emprunteurs en Espagne et en France ;
- des dépôts reçus des assurés sur les garanties santé et IARD pour 8 425 K€ ;
- des dettes envers l'état et les organismes sociaux à hauteur de 6 391 K€.

Comptes de régularisation

La société constate 3 176 K€ versus 2 803 K€ en 2016, soit une hausse de 13% à hauteur de 373 K€ de comptes de régularisation, relatifs aux différences sur les prix d'acquisition des titres de placements.

1.2.2 COMPTES CONSOLIDES

Données pro forma :

La 1ère consolidation du Groupe CARMA est effectuée au 31 décembre 2017.

Conformément aux règles comptables en vigueur, l'intégration des entités du Groupe a été réalisée en date du 31décembre 2016, selon des comptes proforma.

1.2.2.1 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Activités Assurance NON-VIE	Activités Assurance VIE	Autres Activités	2017	2016	Var. en €	Var. en %
Primes acquises	200,5	66,4	-	266,9	261,3	5,6	2%
Chiffres d'affaires ou produits des autres activités	-	-	0,9	0,9	0,9	-0,1	-6%
Autres produits d'exploitation	1,8	0,5	-	2,3	2,1	0,1	7%
Produits financiers nets de charges	5,4	0,4	-	5,8	7,3	-1,5	-21%
Total des produits d'exploitation courante	207,7	67,3	0,9	275,9	271,7	4,2	2%
Charges des prestations d'assurance	-85,84	-12,32	-0,06	-98,2	-104,5	6,3	-6%
Charges ou produits nets de cession en réassurance	-21,7	-0,1	-	-21,9	-24,7	2,8	-11%
Charges des autres activités	-	-	-0,4	-0,4	-0,1	-0,3	439%
Charges de gestion	-86,1	-54,7	-	-140,8	-131,6	-9,1	7%
Total des charges d'exploitation courante	-193,7	-67,1	-0,5	-261,3	-260,9	-0,4	0%
Résultat de l'exploitation courante	14,0	0,1	0,4	14,6	10,8	3,8	35%
Transferts intersectoriels	7,6	-7,2	-0,4	0,0	-	0,0	#DIV/0!
Résultat de l'exploitation courante économique	21,6	-7,1	0,0	14,6	10,8	3,8	35%
Autres produits nets	-1,1	-	-	-1,1	-0,2	-0,9	462%
Résultat exceptionnel	-0,5	0,0	0,0	-0,5	1,2	-1,7	-141%
Impôts sur les résultats	-4,7	-0,1	-0,1	-4,7	-3,9	-0,8	19%
Résultat net des entreprises intégrées	15,4	-7,0	0,1	8,3	7,8	0,5	6%

En 2017, le résultat net du Groupe CARMA a augmenté de 6%, passant ainsi de 7,8 M€ en 2016 à 8,3 M€ en 2017.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 2%. Il est essentiellement composé de primes sur l'activité Non Vie à 75%, le quart restant relevant de l'activité Vie. Entre les 2 exercices, cette croissance des primes acquises a été soutenue par l'activité Non Vie à hauteur de 9,4 M€ soit + 5%, compensant une perte de vitesse de l'activité Vie de - 3,8 M€ soit - 5%.

Le résultat de l'exploitation courante a progressé de 35 %. Cette évolution est liée à la progression des primes non-vies et la baisse de la charge de sinistres.

Le produit financier a diminué de 1,5 M€ soit - 21%, les charges de gestion ayant progressé du fait des frais de souscription supportés suite à l'acquisition de placements FCP-SCPI en 2017 et de moindres plus-values réalisées sur le portefeuille de placements obligataires.

1.2.2.2 Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Situation au 31 décembre 2015	**23,27**	**12,78**	**42,82**	**7,19**	**86,06**
Mouvements sur l'année N-1					
- Affectation du résultat N-2	-	-	7,19 -	7,19	-
-Résultat N-1	-	-	-	7,83	7,83
-Variation de capital	-	-	-	-	-
-Versement du dividende	-	- -	3,05	- -	3,05
-Ecarts de conversion	-	-	-	-	-
-Primes d'émission et autres	-	-	-	-	-
-Autres mouvements	-	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2016	**23,27**	**12,78**	**46,96**	**7,83**	**90,84**
Mouvements sur l'année N					
- Affectation du résultat N-1			7,83 -	7,83	-
-Résultat N				8,29	8,29
-Variation de capital					-
-Versement du dividende		-	2,01	-	2,01
-Ecarts de conversion					-
-Primes d'émission et autres					-
-Autres mouvements					-
Situation au 31 décembre 2017	**23,27**	**12,78**	**52,78**	**8,29**	**97,12**

La variation des capitaux propres est essentiellement due au report à nouveau et au résultat de l'exercice 2017 (cf. supra résultat net de l'exercice). Les actionnaires ont perçu 2 014 K€ de dividendes en 2017.

1.3 Affectation du résultat et dividendes (article 243 bis du code général des impôts)

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2017, soit un bénéfice net comptable de 5.936.322,75 euros, au compte « Report à nouveau » dont le solde créditeur serait ainsi porté à la somme de 36.166.160,51 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et les revenus éligibles à la réfaction visée à l'article 158.3-2° du CGI, ont été, par action, les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Revenu éligible à la réfaction visée à l'article 158.3-2° du CGI
2014	4,00	4,00
2015	2,00	2,00
2016	1,32	1,32

1.4 Dispositions de l'article L.225-100-1 I du code du commerce

1.4.1 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Les 2 060 K€ de dettes envers les établissements de crédits se rapportent exclusivement aux comptes courants bancaires.
La société n'a pas souscrit d'emprunt. Les résultats sont repris dans les états financiers et expliqués au travers de l'annexe des comptes sociaux.

1.4.2 Indicateurs clefs de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel

1.4.2.1 Indicateurs clefs de performance de nature financière

Comptes consolidés

Le ratio des sinistres sur les primes acquises (**S/P**) de Carma et ses filiales s'améliore au global sur l'année 2017. Ce rapport entre le coût des sinistres et le montant des primes encaissées, permet de mesurer la rentabilité de l'assurance sur l'exercice et d'analyser ces variations. Ainsi, pour la partie non-vie constituant la majorité de l'activité du Groupe, il s'améliore en passant de 47% en 2016 à 41% en 2017, tandis que sur la partie vie, il se détériore légèrement en passant de 16% à 17%.

A l'échelle de nos produits phares (IARD), l'Auto se dégrade avec un S/P de 76% (versus 74% en 2016), avec une sinistralité de masse stable en valeur absolue et une baisse des primes moyennes (lancement d'une nouvelle offre entrée de gamme). A l'inverse la MRH s'améliore à hauteur de 51% (versus 73% en 2016) avec une sinistralité d'intensité très bien orientée (peu de sinistres climatiques et d'incendies).

Un autre indicateur de performance important est le ratio combiné représentant la part des frais inhérents à l'activité du Groupe, hors marge financière, dont le numérateur est composé de toutes les charges, soit l'ensemble des frais de gestion, provisions, coûts de sinistres, commissions et frais généraux, le dénominateur demeure identique à supra soit les primes acquises.

En 2017, le ratio combiné du Groupe Carma est en amélioration passant de 98,3 % en 2016 à 97,3 % en 2017 avec l'impact de l'augmentation des primes acquises et de la baisse de la charge technique.

Nous suivons également le taux de rendement du portefeuille de placement pour mesurer la pertinence de notre politique en la matière. Il s'agit du rapport entre les produits financiers nets de charges (agrégat du compte de résultat consolidé) et nos placements (agrégat du bilan consolidé « placements des entreprises d'assurance »). Pour 2017 le taux de rendement de nos placements est de 2.26 % à comparer à un taux de 2.90 %. Ce taux est en baisse significative avec de moindres plus-values de cessions de placements réalisées en 2017 et des frais de souscription supportés en 2017 sur nos investissements de diversification vers des placements immobiliers et des investissements socialement responsables.

Comptes sociaux

En 2017, le ratio des sinistres sur les primes acquises (S/P) de Carma baisse nettement passant de 42% en 2016 à 34% en 2017. Cette baisse peut s'expliquer par la baisse significative du S/P du produit Habitation qui était de 74% en 2016 contre 51% en 2017 avec une sinistralité d'intensité très bien orientée (peu de sinistres climatiques et d'incendies). A l'inverse, le produit Auto

voit son S/P légèrement augmenter passant de 74% à 76% en 2017 avec une sinistralité de masse stable en valeur absolue et une baisse des primes moyennes de 2,3 % (lancement d'une nouvelle offre entrée de gamme).

Sur l'entité Carma, le ratio combiné, qui permet de donner une vision de la rentabilité des activités de l'entité hors marge financière, est en amélioration en 2017, à un niveau de 96,8% vs 97,8% en 2016 grâce à la baisse de la charge de sinistres d'intensité sur le produit Habitation.

Le taux de rendement du portefeuille de placement de Carma (rapport entre les produits des placements nets de charges et les placements) passe de 3,65 % en 2016 à 2.50 % en 2017. Ce taux est en baisse significative avec de moindres plus-values de cessions de placements réalisées en 2017 et des frais de souscription supportés en 2017 sur nos investissements de diversification vers des placements immobiliers et des investissements socialement responsables.

1.4.2.2 Indicateurs clefs de performance de nature non financière

Le Conseil d'Administration de Carma a été sollicité sur des évolutions de la politique de placement pour permettre à Carma de disposer de plus de marge de manœuvre dans la gestion du portefeuille et de plus de liberté dans ses réflexions sur sa gestion de l'ESG.

Par ESG (Environnement, Social, Gouvernance) la société comprend des critères et des risques qui relèvent d'une nature dite extra-financière. Le Groupe CARMA, pour satisfaire à cet objectif en 2017, a investi une partie de ses placements dans des fonds ESG « best in class », c'est-à-dire investir dans des entreprises de tous secteurs qui font preuve des meilleures pratiques sur le plan social (exemple : respect des normes du travail) et environnementale (exemple : lutte contre le changement climatique) et qui respectent les principes liés à la gouvernance d'entreprise (exemple : respect du droit des actionnaires).

Point sur l'évolution du personnel

Suite à l'acquisition de Lybernet Assurances le 16 décembre 2016, le comité d'entreprise a été consulté en 2017 sur les évolutions d'organisation, dont les sujets ont été postés à l'ordre du jour des réunions mensuelles du début d'exercice. Ainsi, les comptes- rendus de ces réunions formalisent les décisions collégiales concernant ces modifications d'organisation dont les axes majeurs traduisent les ambitions de complémentarité des compétences :

- Le maintien des effectifs actuels et un renforcement pour accompagner le développement ;
- Le maintien des sites de rattachement d'Evry et d'Angers ;
- Une gouvernance unique composée des directeurs et des 4 fonctions clefs œuvre sur les 2 sites ;
- La mise en place de la direction « Marketing, Développement & Opérations » et la création du Bureau de Production Assurance qui lui est rattaché
- La mise en place d'une direction intégrée « Systèmes d'Information », pilote de nos actifs informatiques et de la maîtrise des SI chez nos partenaires.

- Départs

En 2017, 16 collaborateurs ont quitté Carma dont 4 dus à des fins de CDD et 3 à des mutations vers d'autres entités du Groupe CARREFOUR.

Le turn over en 2017 est de 11, 6 %. En 2016 il était de 6,6 %. Cette évolution est principalement due à une dynamique de carrière plus forte que les années précédentes au sein de Carma (plus de mobilités vers d'autres entités).

- Les rémunérations et leur évolution

La rémunération mensuelle moyenne fin 2017 est de 3018 € contre 3037 € fin 2016.
L'évolution de la masse salariale est retranscrite au travers des comptes sociaux annuels.

- L'organisation du temps de travail

Les collaborateurs bénéficient de 26 jours de congés payés et de 2 jours de fractionnement.
Dans le cadre du forfait jour défini, il est garanti aux salariés Cadres un nombre de 12 jours ouvrés de RTT.
Les collaborateurs appartenant au statut Non Cadre bénéficient de 6 jours de RTT.

- L'emploi

L'effectif total de Carma au 31 décembre 2017 est de 100 collaborateurs (99 au 31/12/2016).

Un effectif plutôt en cours de stabilisation après une croissance d'effectif entre 2015 et 2016 due principalement à la dissolution du GIE Carrefour Personal Finance Services et à l'intégration de 17 collaborateurs de cette entité au sein de Carma en 2016.

Par ailleurs, l'évolution des orientations stratégiques de Carma a nécessité l'intégration de nouvelles compétences induisant des recrutements externes pour assurer son développement.

L'effectif de Carma au 31 décembre 2017 est composé de 35 Hommes (+ 10% vs 2016) et de 65 Femmes (+0,5% vs 2016).

65 Collaborateurs appartiennent au statut Cadre et 35 appartiennent au statut Non Cadre.

Au 31 décembre 2017 : 89 collaborateurs étaient en CDI, 11 collaborateurs étaient en CDD.

L'effectif s'intègre parfaitement dans le concept du Groupe CARREFOUR, innovant et investit dans l'abrogation de toute discrimination en notamment en termes d'égalité Hommes Femmes.

L'Age moyen en 2017 est de 39 ans et 5 mois contre 36 ans et 10 mois en 2016.

- Les embauches

Carma a recruté, en 2017, 17 collaborateurs, dont 9 en CDI et 8 en CDD (intégrant les contrats de professionnalisation ou d'alternance).
Carma a favorisé, depuis ces dernières années, le développement de l'emploi en alternance.

Point sur l'environnement

Carma s'intègre dans la démarche RSE du Groupe CARREFOUR, articulée en 3 axes : la lutte contre le gaspillage, la préservation de la biodiversité et l'accompagnement des partenaires du Groupe, clients, fournisseurs et société.

La démarche de Responsabilité Sociétale (RSE) du Groupe CARREFOUR et les informations dédiées sont disponibles dans le chapitre 2 du Document de référence/ Rapport de gestion 2017 du Groupe.

1.4.3 Description des principaux risques et incertitudes (article L.225-100-1 1° à 3° et 6°)

En tant que preneur de risque, les activités du Groupe CARMA sont principalement exposées aux risques habituels auxquels sont confrontées les compagnies d'assurance (risques techniques et financiers). Par ailleurs, son organisation et ses processus font peser sur le Groupe un certain nombre de risques opérationnels auxquels s'ajoutent l'incertitude des évènements externes (concurrence, réglementation, comportement clients).

S'agissant des risques assurantiels (pertes financières découlant d'une activité de l'acceptation de mauvais risques, d'une tarification inadaptée ou d'un provisionnement insuffisant) le Groupe les adresse via un dispositif s'appuyant sur plusieurs éléments et notamment des politiques écrites, des indicateurs suivis régulièrement, des stress-tests ainsi que des contrôles opérationnels. Rappelons que le Groupe dispose d'une fonction de contrôle actuariel qui rend compte au conseil d'administration et dont la mission est de superviser ces risques techniques. La gestion des risques relatifs aux investissements sur les marchés financiers obéit à des règles strictes définies par le conseil d'administration, supervisées par un comité de gestion actif-passif et revues annuellement par le contrôle interne.

Par ailleurs, le Groupe a fait de la gestion des risques opérationnels majeurs suivants une priorité : risque d'interruption d'activité, défaillance d'un sous-traitant important, non conformité réglementaire, cyber-attaques et départ de ressources clés. Ces risques font l'objet de suivis (en comité des risques et comité exécutif groupe) et de dispositifs spécifiques de maîtrise évalués et améliorés de façon continue par les équipes de la filière risques du Groupe CARMA, à savoir les équipes gestion des risques, contrôle interne, conformité ainsi que l'audit interne. C'est ainsi qu'en 2017, la cartographie des risques a été mise à jour, les sous-traitants ont été contrôlés sur place ou évalués à distance par le biais d'un questionnaire, des sensibilisations à la sécurité des systèmes d'information se sont poursuivis avec un renforcement des contrôles ad hoc et des plans de succession ont pu être élaborés pour des fonctions critiques dans le cadre de comités carrières.

Enfin, les incertitudes externes provenant de changement des comportements des clients, des évolutions réglementaires ou de la hausse de l'intensité concurrentielle sont pris en compte via un dispositif de veille (réglementaire et marketing) et des benchmarks avec l'appui de conseils externes. Ainsi, le Groupe CARMA poursuit son entreprise de diversification de ses produits et garanties afin de se désensibiliser d'une évolution réglementaire adverse qui pénaliserait le développement de son chiffre d'affaires. En outre, un plan de transformation digital, le déploiement d'une approche multi canal et la recherche de nouveaux partenariats sont autant de solutions en cours de mise en œuvre pour répondre aux risques de pertes de part de marché du fait de clients plus exigeants ou d'une concurrence plus vive.

De façon générale, la gouvernance imposée par solvabilité 2 et mise en place au sein du Groupe CARMA, permet d'exercer une vigilance accrue et déployer des diligences circonstanciées à tous les niveaux de l'organisation afin de maîtriser ou, à tout le moins, limiter les impacts des principaux risques et incertitudes susmentionnés.

1.4.4 Indications sur ses objectifs et sa politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture, ainsi que sur son exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

La société n'a pas de comptabilité de couverture.

1.5 Activités en matière de recherche et développement (article L.232-1 II)

La recherche et le développement au sein de la société Carma ont permis la création d'un nouveau service dans le domaine de la gestion de contrats d'assurance, se traduisant par la mise à disposition, à destination des consommateurs, d'une application mobile (Safety) : conception, réalisation et développement d'une l'application mobile dédiée, permettant à l'utilisateur de :

- connaître sa couverture d'assurance dans le cadre de situations du quotidien,
- identifier des doublons entre plusieurs contrats d'assurance qu'il détient et,
- être mis en relation avec un conseiller s'il le souhaite.

Ce service, en cours de développement en 2017 et ayant nécessité d'importants investissements, doit être livré courant 2018.

1.6 Succursales existantes (article L.232-1 II)

Conformément aux dispositions communes aux diverses sociétés commerciales, nous vous informons ne détient aucune succursale sur l'exercice 2017.

1.7 Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées par branche d'activité (article L.233-6 al.2 du code du commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 alinéa 1, nous vous informons que la Société n'a pris aucune participation au cours de l'exercice.

Résultats des filiales au 31/12/2017 (en milliers d'euros) :

	Activité	Nombre d'actions de la Société	Quote-part de capital détenue en %	Montant des capitaux Propres avant résultat	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice)
LYBERNET ASSURANCES SA 4 rue Fulton 49 ANGERS	Assurance Non Vie	4 650 000	100,00%	13 422	-216
CARMA VIE SA 1 RUE JEAN MERMOZ 91008 EVRY	Assurance Vie	400 000	99,99%	9 173	62
CARMA COURTAGE SAS 6 RUE DU MARQUIS DE RAIES 91008 EVRY	Courtage	1 000	100,00%	105	324

1.8 Tableau des résultats financiers de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices (article R. 225-102 al. 2)

Conformément à l'article R225-102 alinéa 2 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices est annexé aux présentes.

1.9 Évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion (article L.232-1 II)

1.9.1 Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Nous avons rencontré le 13 mars 2018, au cours d'un recours hiérarchique, l'administration fiscale concernant le contrôle fiscal Carma. Malgré la fin de la procédure écrite, le chef de brigade accepte de rouvrir tous les sujets impôts sur les sociétés du redressement. Nous avons fourni à la DVNI très récemment les éléments complémentaires convenus pour poursuivre la discussion sur la baisse des redressements. Le chef de brigade a accepté le principe de baisse des redressements pour tenir compte des impacts de la réassurance et des recours pour les risques concernés. Il est également prêt à examiner nos arguments sur les quantiles pour la méthode « boostrap » des provisions pour sinistres à payer. Un nouvel entretien avec la DVNI va être planifié très prochainement pour rechercher un accord avec l'administration fiscale sur notre redressement.

1.9.2 Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Parmi les projets stratégiques de développement, nous soulignons les 2 projets majeurs suivants :

Assurances des emprunteurs Immobilier (ADE Immo)
Suite à l'évolution règlementaire, le client a la possibilité de changer d'assureur à chaque date anniversaire. La société souhaite saisir cette opportunité en proposant de l'Assurance sur les prêts immobiliers courant 2018.

Pour tenir ce délai de mise en marché, Carma continue sa stratégie de délégation d'activité avec un partenaire disposant des atouts suivants :

- Solution multicanal ;
- Gestionnaire des contrats de la souscription à la gestion des sinistres.

Assurance en libre-service
La société envisage de commercialiser nos produits d'assurance en libre-service dans les différents formats de points de vente du Groupe CARREFOUR. L'objectif est de commercialiser les premiers produits de notre gamme en libre-service dès 2018.

1.9.3 Évènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

Nous vous rappelons que Monsieur Frédéric Mazurier a été nommé président du conseil d'administration lors du conseil d'administration du 30 janvier 2018 suite à la démission de Monsieur Gauthier Durand Delbecque.

2 Informations juridiques

2.1 Informations visées à l'article L 225-102 du Code de Commerce

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous informons qu'au dernier jour de l'exercice 2017 les salariés ne détenaient aucune participation dans le capital social de la société.

2.2 Opérations de rachat d'actions (article L. 225-211 al. 2)

Nous vous informons qu'aucune opération de rachat d'actions n'a eu lieu au cours de l'exercice échu.

2.3 Attributions de stock-options (article L. 225-185 al. 4)

Nous vous informons qu'aucune attribution de stock-options n'a eu lieu au cours de l'exercice échu.

2.4 Attributions d'actions gratuites (article L.225-197-1 II al. 4)

Nous vous informons qu'aucune attribution d'actions gratuites n'a eu lieu au cours de l'exercice échu.

2.5 Aliénations d'actions (article R. 233-19 al. 2)

Nous vous informons qu'aucune situation de participation réciproque n'a eu lieu au cours de l'exercice échu.

2.6 Actionnariat (article L.233-13)

Nous n'avons à vous faire part d'aucune information au titre de l'article L 233-13, la Société n'étant pas cotée et ne détenant aucun titre dans le capital des sociétés propriétaires de ses propres actions.

Le capital social de 23 270 000 € est composé de 1 525 627 actions ouvrant droit au dividende de l'exercice.

Actionnaires	Nombre d'actions	% d'actions
Carrefour SA	762 916	50,007%
Covea Coopérations	762 664	49,990%
Autres	47	0,003%
TOTAL	1 525 627	100,000%

2.7 Approbation des dépenses fiscalement non déductibles visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts

Nous vous informons que le montant des dépenses visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts s'élève à 15 668,00 €.

2.8 Délais de paiements clients et fournisseurs (article L. 441-6-1 al.1)

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessous, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance (Cf. Note sur les comptes pour les Compagnies d'assurance – P. 24).

	Factures reçues non réglées à la date de cloture de l'exercice dont le terme est échu.						Factures émises non réglées à la date de cloture de l'exercice dont le terme est échu.					
	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus	*0 jour (Indicatif)*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées.	23					23	4					4
Montant total des factures concernées TTC en K€.	-	-	1	-	23	23	-	14	-	-	74	88
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	-	-	-	-	-	-						
Pourcentage du chiffre d'affaire total des achats TTC de l'exercice							-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	-						-					
Montant total des factures exclues en K€	-						-					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du code du commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul de retards de paiement	[x] Délais contractuels (préciser) [] Délais légaux (préciser)						[x] Délais contractuels (préciser) [] Délais légaux (préciser)					

2.9 Conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce

Les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce conclues, le cas échéant, au cours de l'exercice 2017 ou conclues antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis au cours dudit exercice, sont rapportées par les commissaires aux comptes dans leur rapport spécial que nous vous demandons d'approuver.

2.10 Montants des prêts à moins de 2 ans octroyés à des micro-entreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elles entretiennent des liens économiques le justifiant (article L 511-6 3°bis alinéa 2 du Code monétaire et financier)des prêts inter-entreprises consentis dans le cadre de l'article L. 511-6 3 bis du code monétaire et financier

Nous n'avons à vous faire part d'aucune information au titre de l'article L 511-6 3°bis alinéa 2 du Code monétaire et financier.

2.11 Pratiques anticoncurrentielles (article L 464-2 al. 5)

Nous n'avons à vous faire part d'aucune information au titre de l'article L 464-2 alinéa 5 du Code de commerce.

3 Informations sociales, sociétales et environnementales

3.1 Informations visées à l'article L.225-102-2 du code de commerce relatif aux installations présentant un danger particulièrement important pour la santé et la sécurité des populations voisines et pour l'environnement

Nous n'avons à vous faire part d'aucune information au titre de l'article L.225-102-2 du code de commerce.

4 Informations diverses

4.1 Ratification de la cooptation d'un administrateur

Nous vous proposons de ratifier la nomination faite à titre provisoire par le conseil d'administration réuni le 30 janvier 2018 de Monsieur Frédéric Mazurier en qualité de nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Gauthier Durand Delbecque pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, à savoir jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

4.2 Renouvellement du mandat d'un administrateur

Le mandat d'administrateur de la société COVEA COOPERATION vient à expiration. Nous vous proposons de le renouveler pour six ans, soit jusqu'à l'assemblée appeler à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

4.3 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'article L225-37 du code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise sera joint au rapport de gestion.

Nous vous remercions d'accueillir favorablement les résolutions qui vont maintenant vous être soumises.

POUR COPIE CONFORME

Le Conseil d'Administration

assurance

Carma

SA au capital de 23 270 000 Euros
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
Siège social : 4-8 rue du Marquis de Raies - 91008 EVRY CEDEX
330 598 616 RCS EVRY

Annexes :

- Annexe 1 : Tableau des résultats des cinq derniers exercices (article R.225-102 du code de commerce)
- Annexe 2 : Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise (article L.225-37 du code de commerce)
- Annexe 3 : Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés pendant l'exercice 2017 (article L.225-37-4 1° du code de commerce)

Annexe 1 : TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

CARMA

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS / EXERCICES CONCERNES	2017	2016	2015	2014	2013
Capital en fin d'exercice					
Capital Social K€	**23 270**	**23 270**	**23 270**	**23 270**	**23 270**
Nombre des actions ordinaires existantes	1 525 627	1 525 627	1 525 627	1 525 627	1 525 627
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	**183 212**	**191 069**	**197 400**	**203 613**	**196 810**
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	16 803	9 655	5 499	10 178	22 144
Impôts sur les bénéfices	5 100	3 310	3 354	3 241	2 805
Participation des salariés due au titre de l'exercice	20	128	80	65	66
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 936	8 019	5 331	6 302	3 657
Résultat distribué	0	2 014	3 051	6 103	4 577
Résultat par action en euros					
Résultat après impôts, participation des salariés et avant dotations aux amortissements et provisions	7,658	4,075	1,353	4,504	12,633
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3,891	5,256	3,494	4,131	2,397
Dividende attribué à chaque action	0,00	1,32	2,00	4,00	3,00
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	98	90	63	59	58
Montant de la masse salariale de l'exercice (salaires et provisions)	4 043	3 830	2 857	2 544	2 533
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales,etc.	2 620	2 713	1 656	1 536	1 265

Annexe 2 : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CARMA

Société anonyme au capital de 23 270 000 Euros
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
Siège social : 4-8 rue du Marquis de Raies - 91008 EVRY CEDEX
330 598 616 RCS EVRY

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 2017 PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 JUIN 2018

Les informations qui suivent sont établies en application du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

1 - INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX – ARTICLE L.225-37-3 DU CODE DE COMMERCE

Nous n'avons aucune informations à vous communiquer à ce titre dans la mesure où :

- la société n'émet aucun titre admis aux négociations sur un marché réglementé ;

- les mandataires sociaux ne détiennent aucun mandat au sein des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé contrôlant la société Carma au sens de l'article L.233-16 du code de commerce (Carrefour et Covéa Coopérations).

2 - LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX EXERCÉS PENDANT L'EXERCICE 2017 – ARTICLE L.225-37-4 1°DU CODE DE COMMERCE

Voir liste ci-annexée.

3 - CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE LA SOCIÉTÉ ET SES DIRIGEANTS – ARTICLE L.225-37-4 2°DU CODE DE COMMERCE

Nous n'avons à vous faire part d'aucune convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part le directeur général, les directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société et, d'autre part, une filiale dont la société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

4 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL - ARTICLE L.225-37-4 3° DU CODE DE COMMERCE

Néant.

5 - MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE- ARTICLE L.225-37-4 4° DU CODE DE COMMERCE

Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général sont dissociées depuis le 20 novembre 1984.

La direction générale de la société est aujourd'hui assurée par un directeur général (non administrateur), Pierre Olivier GRALL, assisté de deux directeurs généraux délégués (non administrateurs), Jean-François HOUDOU et Fabrice LECUYER, tous trois dirigeants effectifs de la société au sens de l'article R.322-168 du code des assurances.

Le conseil d'administration

ANNEXE 3 : LISTE DES FONCTIONS ET MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX EXERCÉES PENDANT L'EXERCICE 2017

CARMA - Exercice 2017 - Liste des mandats et fonctions des mandataires

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise - Article L 225-37-4 alinéa 1° du Code de commerce

TITULAIRE DU MANDAT	SOCIETE CONCERNNE	NATURE DU MANDAT	PERIODE CONCERNEE SUR L'EXERCICE ECOULE
Gauthier DURAND DELBECQUE Président du Conseil d'Administration et Administrateur *Du 1er janvier au 31 décembre 2017*	Carma (SA)	Président du conseil d'administration et Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2017
	Groupe CARMA (Carma / Carmavie / Lybernet Assurances)	Membre et Président du comité d'Audit, Risque et Conformité	du 1er janvier au 31 décembre 2017
	Carmavie (SA)	Président du conseil d'administration et Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2017
	Lybernet assurances (SA)	Président du conseil d'administration et Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2017
	Carrefour Banque (SA)	Président du conseil d'administration et Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2017
	Carrefour Banque (SA)	Membre du comité des risques	du 1er janvier au 31 décembre 2017
	Carrefour Banque (SA)	Membre et Président du comité d'Audit	du 1er janvier au 31 décembre 2017
	Carrefour Banque (SA)	Membre du comité des rémunérations	du 1er janvier au 31 décembre 2017
	Carrefour Banque (SA)	Membre et président du comité des nominations	du 1er janvier au 31 décembre 2017
	Carrefour Personal Finance Services (GIE)	Représentant Permanent de Carrefour Banque, membre du GIE (liquidé en juin 2017)	du 1er janvier au 16 juin 2017
	La Financière Pass (SAS)	Président	du 1er janvier au 31 décembre 2017
	Market Pay (SAS)	Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2017
	Market Pay (SAS)	Membre du comité d'audit	du 1er janvier au 31 décembre 2017
	Market Pay (SAS)	Membre du comité des risques	du 1er janvier au 31 décembre 2017
	Banco CSF (Brésil)	Director	du 1er janvier au 31 décembre 2017
	Fimaser (Belgique)	Président du Conseil d'administration et Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2017
	Servicios Financieros Carrefour, E.F.C., S.A. (Espagne)	Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2017
Pierre-Olivier GRALL Directeur Général *Du 1er janvier au 31 décembre 2017*	Carma (SA)	Directeur Général (non administrateur)	du 1er janvier au 31 décembre 2017
	Carmavie (SA)	Directeur Général (non administrateur)	du 1er janvier au 31 décembre 2017
	Carrefour Personal Finance Services (GIE)	Vice-Président	du 1er janvier au 2017 au 16 juin 2017
	Lybernet assurances (SA)	Directeur Général (non administrateur)	du 1er janvier au 31 décembre 2017
	Carma Courtage (SAS)	Représentant Permanent de Carma, Président	du 1er janvier au 31 décembre 2017
	Européenne de Règlement (GIE)	Représentant Permanent de Carma, membre du GIE	du 1er janvier au 31 décembre 2017
Jean-François HOUDOU Directeur Général Délégué *Du 1er janvier au 31 décembre 2017*	Carma (SA)	Directeur Général Délégué (non administrateur)	du 1er janvier au 31 décembre 2017
	Carmavie (SA)	Directeur Général Délégué (non administrateur)	du 1er janvier au 31 décembre 2017
	Lybernet assurances (SA)	Directeur Général Délégué (non administrateur)	du 1er janvier au 31 décembre 2017
Fabrice LECUYER Directeur Général Délégue *Du 1er janvier au 31 décembre 2017*	Carma (SA)	Directeur Général Délégué (non administrateur)	du 1er janvier au 31 décembre 2017
	Carmavie (SA)	Directeur Général Délégué (non administrateur)	du 1er janvier au 31 décembre 2017
	Lybernet assurances (SA)	Directeur Général Délégué (non administrateur)	du 1er janvier au 31 décembre 2017
Eric Sauvage Administrateur *Du 1er janvier au 31 décembre 2017*	Carma (SA)	Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2017
	Carmavie (SA)	Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2017
	Lybernet assurances (SA)	Administrateur	du 1er janvier au 31 décembre 2017
	Carrefour Banque (SA)	Administrateur	du 03 mai au 31 décembre 2017
	Safety (SAS)	Président	du 03 octobre au 31 décembre 2017

COVEA COOPERATIONS

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2017

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
ASSURLAND.COM	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
CAJA DE SEGUROS REUNIDOS, COMPANIA DE SEGUROS Y REASEGUROS S.A. (CASER)	SOCIEDAD ANONIMA	Espagne	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
CARMA	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
CAT.SA	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	COMITE STRATEGIE	Président du Comité
CAT.SA	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	PRESIDENCE	Président
CESVI FRANCE	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	PRESIDENCE	Président
COVEA AGORA	GROUPEMENT INTERET ECONOMIQUE	France	ADMINISTRATION	Administrateur délégué
DAS	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
EUROSIC	SOCIETE ANONYME	France	COMITE DES INVESTISSEMENTS	Membre du Comité
EUROSIC	SOCIETE ANONYME	France	COMITE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	Membre du Comité
EUROSIC	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
FONCIERE DES REGIONS	SOCIETE ANONYME	France	COMITE DES INVESTISSEMENTS	Membre du Comité
FONCIERE DES REGIONS	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
GESPRE EUROPE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
GMF ASSURANCES	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
LYBERNET ASSURANCES	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
MAAF ASSURANCES SA	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
MAAF VIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
MMA IARD	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
MMA VIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur

MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2017

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
ASSOCIATION POUR L'ETUDE DE LA REPARATION DU DOMMAGE CORPOREL	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
FONDATION MMA SOLIDARITE	FONDATION SOUS EGIDE	France	COMITE EXECUTIF	Administrateur
APRIA R.S.A.	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	COMITE DIRECTEUR	Membre du Comité
ASSUREURS PREVENTION	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	COMITE DE DIRECTION	Membre
AZ PLUS	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
BTP SERVICES ASSURANCES	GROUPEMENT INTERET ECONOMIQUE	France	ADMINISTRATION	Administrateur
CARMA	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
CARMAVIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES	Membre du Comité
COVEA	SOCIETE DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVEA COOPERATIONS	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVEA Multi Immobilier	SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVEA SOLUTIONS PREVENTION	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
COVERY	SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
DAS	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
DAS ASSURANCES MUTUELLES	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS FIXES	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
GIE EUROPEENNE DE REGLEMENT	GROUPEMENT INTERET ECONOMIQUE	France	COMITE DES ADHERENTS	Membre
INSTITUT DIDEROT	FONDS DE DOTATION	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
LA REUNION AERIENNE	GROUPEMENT INTERET ECONOMIQUE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
LA REUNION SPATIALE	GROUPEMENT INTERET ECONOMIQUE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
LE FINISTERE ASSURANCE	SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS FIXES	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
LYBERNET ASSURANCES	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
MMA IARD	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
MMA VIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
PREVENTION ROUTIERE	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
PROTEC BTP	SA A DIRECTOIRE & CONSEIL DE SURVEILLANCE	France	CONSEIL DE SURVEILLANCE	Membre du Cons. de surveillance
SACEP	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
SAEM DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION MANCELLE (SETRAM)	SA D'ECONOMIE MIXTE	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
THOT	FONDS DE DOTATION	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur

Florence ESNAULT

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2017

En qualité de représentant de MMA IARD

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
OCCIDENTALE DE CONSEIL ET DE GESTION (OCG)	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD	ESNAULT Florence

En qualité de représentant de MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
CARMA	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES	ESNAULT Florence
CARMAVIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES	ESNAULT Florence
LYBERNET ASSURANCES	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES	ESNAULT Florence

Olivier GALLAIS

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2017

En nom propre :

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat
AZ PLUS	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur
AZ PLUS	SOCIETE ANONYME	France	DIRECTION	Directeur général

En qualité de représentant de COVEA COOPERATIONS

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
CARMA	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	COVEA COOPERATIONS	GALLAIS Olivier
LYBERNET ASSURANCES	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	COVEA COOPERATIONS	GALLAIS Olivier

En qualité de représentant de MMA VIE

Société	Forme juridique	Pays	Organe de gestion	Mandat	Mandataire	Représenté par / représente
CARMAVIE	SOCIETE ANONYME	France	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA VIE	GALLAIS Olivier

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

PricewaterhouseCoopersAudit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex
France

CARMA S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017
CARMA S.A.
4-8 rue du Marquis de Raies - 91008 Evry Cedex
Ce rapport contient 25 pages
Référence : RT-182-77

KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

PricewaterhouseCoopersAudit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex
France

CARMA S.A.

Siège social : 4-8 rue du Marquis de Raies - 91008 Evry Cedex
Capital social : €. 23 270 000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires de la société CARMA S.A.,

Opinion
En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CARMA S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit
En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des provisions techniques :

Risque identifié

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant de 239,8 M€, dont respectivement 8,3 M€ et 165,6 M€ de provisions pour sinistres vie et non vie, représentent un des postes les plus importants du passif.

La charge de provisions pour sinistres correspond à l'estimation des charges de prestations survenues et non payées tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion) et intègrent également une part pour les prestations non connues ou tardives.

Les provisions pour sinistres à payer sont estimées sur des bases statistiques et actuarielles, permettant de couvrir les éventuelles évolutions défavorables en termes de liquidation, selon les modalités de détermination mentionnées dans la note 1.4.4 –provisions techniques de l'annexe.

L'évaluation des provisions requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser, du taux de frais de gestion ou du taux d'actualisation retenus

Les principaux risques identifiés portent sur :
- une mauvaise estimation des provisions pour sinistres à payer,
- l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées pour le calcul des charges ultimes.

Ces risques concernent toutes les garanties, mais surtout les branches « automobile » et MRH.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Les travaux réalisés ont consisté à :
- prendre connaissance du dispositif de contrôle autour de la gestion des dossiers de sinistres et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés identifiés,
- mettre à jour notre compréhension des procédures et méthodes de calcul concourant à la détermination des provisions pour sinistres à payer,

- apprécier la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la société, ainsi que la conformité des hypothèses à celles prescrites par la réglementation,
- réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur une sélection de branches,
- réaliser des tests sur un échantillon des données sources utilisées dans les calculs,
- effectuer un rapprochement entre les données utilisées dans les triangles et les données comptables,
- valider la piste d'audit des provisions techniques comptabilisées,
- procéder à une analyse des boni/mali de liquidation.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Carma par vos assemblées générales du 24 juin 2003 pour le cabinet KPMG S.A. et du 7 juin 2002 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.
Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG S.A. était, dans la 15ème année et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 16ème année de leur mission sans interruption dont respectivement 15 et 16 années depuis la date à laquelle l'entité est entrée dans le périmètre des EIP tel que défini par les textes européens.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 30 mai 2018

KPMG S.A.

Régis Tribout
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 30 mai 2018

PricewaterhouseCoopersAudit

Gérard Courrèges
Associé

Etats de synthèse

Bilan au 31 décembre 2017

(en millions d'euros)	2017	2016 proforma
Ecart d'acquisition	-	-
Actifs incorporels	17,6	17,7
- Portefeuille de contrats	-	-
- Autres	17,6	17,7
Placements des entreprises d'assurance	257,2	251,6
- Terrains et constructions	-	-
- Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	-	-
- Autres placements	257,2	251,6
Placements représentant les engagements en unité de compte	-	-
Placements des autres entreprises	-	-
Titres mis en équivalence	-	-
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	65,9	88,9
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	30,1	17,4
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	5,0	4,5
Autres créances	3,5	3,4
Autres actifs	2,1	1,9
- Immobilisations corporelles	1,9	1,9
- Autres	0,2	-
Comptes de régularisation - actif	25,2	27,6
- Frais d'acquisition reportés	19,1	21,2
- Impôts différés Actif	0,8	0,4
- Charges constatées d'avance	2,4	
- Autres comptes de régularisation - actif	2,8	6,0
Différences de conversion	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	406,6	413,1

(en millions d'euros)	2017	2016 proforma
Capitaux propres du Groupe	97,1	90,7
- Capital social ou fonds équivalents	23,3	23,3
- Primes	12,8	12,8
- Réserves	52,7	46,9
- Résultat de l'exercice	8,3	7,8
Intérêts minoritaires	-	-
Passifs subordonnés	-	-
Provisions techniques brutes	239,8	256,6
- Provisions techniques vie	8,3	8,0
- Provisions techniques non vie	231,5	248,6
Provisions techniques en unité de compte	-	-
Provisions pour risques et charges	12,2	14,1
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	18,8	14,4
Dettes représentées par des titres	-	-
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	2,1	5,8
Autres dettes	32,9	27,7
Comptes de régularisation - passif	3,7	3,6
Différences de conversion	-	-
TOTAL DU PASSIF	406,6	413,1

Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Situation au 31 décembre 2015 proforma	23,27	12,78	42,82	7,19	86,06
Mouvements sur l'année N-1					
- Affectation du résultat N-2	-	-	7,19	- 7,19	-
-Résultat N-1	-	-	-	7,83	7,83
-Variation de capital	-	-	-	-	-
-Versement du dividende	-	- -	3,05	- -	3,05
-Ecarts de conversion	-	-	-	-	-
-Primes d'émission et autres	-	-	-	-	-
-Autres mouvements	-	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2016 proforma	23,27	12,78	46,96	7,83	90,84
Mouvements sur l'année N					
- Affectation du résultat N-1			7,83	- 7,83	-
-Résultat N				8,29	8,29
-Variation de capital					-
-Versement du dividende		-	2,01	-	2,01
-Ecarts de conversion					-
-Primes d'émission et autres					-
-Autres mouvements					-
Situation au 31 décembre 2017	23,27	12,78	52,78	8,29	97,12

Compte de résultat au 31 décembre 2017

(en millions d'euros)	Activités Assurance NON-VIE	Activités Assurance VIE	Autres Activités	2017	2016 proforma
Primes acquises	200,5	66,4	-	266,9	261,3
Chiffres d'affaires ou produits des autres activités	-	-	0,9	0,9	0,9
Autres produits d'exploitation	1,8	0,5	-	2,3	2,1
Produits financiers nets de charges	5,3	0,4	-	5,7	7,3
Total des produits d'exploitation courante	207,6	67,4	0,9	275,8	271,7
Charges des prestations d'assurance	- 86,5	- 11,67	- 0,0	- 98,2	- 104,5
Charges ou produits nets de cession en réassurance	- 21,7	- 0,1	- -	- 21,9	- 24,7
Charges des autres activités	-	- -	0,35	- 0,4	- 0,1
Charges de gestion	- 92,9	- 48,2	0,31	- 140,8	- 131,6
Total des charges d'exploitation courante	- 201,1	- 60,0	- 0,1	- 261,2	- 260,9
Résultat de l'exploitation courante	6,4	7,3	0,8	14,6	10,8
Transferts intersectoriels	7,6	- 7,2	- 0,39	- 0,0	-
Résultat de l'exploitation courante économique	14,0	0,1	0,41	14,6	10,8
Autres produits nets	- 1,1	-	-	- 1,1	- 0,2
Résultat exceptionnel	- 0,5	0,0	0,0	- 0,5	1,2
Impôts sur les résultats	- 4,7	0,1	- 0,1	- 4,7	- 3,9
Résultat net des entreprises intégrées	7,8	0,2	0,3	8,3	7,8
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence				-	-
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition				-	-
Résultat net de l'ensemble combiné				8,3	7,8
Intérêts minoritaires				-	-
Résultat net (part du Groupe)				8,3	7,8
Résultat par action (en euros)				5,4	5,1
Résultat dilué par action (en euros)				5,4	5,1

Engagements reçus et donnés 2017

(En millions d'euros)	2017	2016 proforma
Engagements reçus	-	-
Engagements donnés	-	-
Valeurs reçues en natissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	13,6	18,0

Table des matières

Etats de synthèse 4
Bilan au 31 décembre 2017 4
Variation des capitaux propres 5
Compte de résultat au 31 décembre 2016 5
Engagements reçus et donnés 2017 6

1 Notes annexes 7
1.1 Faits marquants intervenus au cours de l'exercice 7
1.2 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice 7
1.3 Note 1 : Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation 7
1.3.1 Normes comptables applicables 7
1.3.2 Modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation 8
1.3.3 Date de clôture des entreprises consolidées ..9
1.3.4 Présentation sectorielle des comptes consolidés 9
1.3.5 Elimination des opérations intra-groupe 9
1.4 Note 2 : Méthodes et règles d'évaluation 10
1.4.1 Immobilisations incorporelles 10
1.4.2 Placements 10
1.4.3 Frais d'acquisition reportés 11
1.4.4 Provisions techniques 11
1.4.5 Réassurance 12
1.4.6 Provisions pour risques et charges 12
1.4.7 Engagement de retraite 12
1.4.8 Immobilisations corporelles 13
1.4.9 Impôts sur les sociétés 13
1.4.10 Analyse sectorielle des frais généraux 13
1.4.11 Analyse sectorielle du produit net des placements 13
1.4.12 Résultat par action 14
1.5 Note 3 : Périmètre de consolidation 14
1.5.1 Liste des sociétés consolidées 14
1.6 Notes annexes aux poste du bilan, du tableau des engagements reçus et données et du compte de résultat 14
1.6.1 Note 4 Bilan actif 14
1.6.2 Note 5 Bilan passif 16
1.6.3 Note 6 Engagements reçus et donnés 17
1.6.4 Note 7 Compte de résultat 17
1.6.5 Note 8 Informations sectorielles 19

1 Notes annexes

1.1 Faits marquants intervenus au cours de l'exercice

L'année 2017 a été marquée par les principales réalisations suivantes :

Consolidation

Suite à l'acquisition de Lybernet le 19 décembre 2016, le Groupe CARMA émet ses premiers comptes consolidés en normes françaises. Nous précisons que les règles et principes comptables retenus ont également été appliqués aux exercices 2015 et 2016 afin de disposer de comptes proforma à titre de comparaison, ces derniers n'ayant pas fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes.

Gouvernance

Suite à l'acquisition de Lybernet le 19 décembre 2016, un comité exécutif unique pilote les sites d'Angers et d'Evry. Ce comité est composé des 3 membres de la direction générale, des directeurs financier, des systèmes d'information et de la gouvernance des risques & solvabilité. De plus, les 4 fonctions clefs (audit interne, gestion des risques, conformité et actuariat) officient également sur les 2 sites.

Cette acquisition a modifié l'environnement organisationnel notamment au niveau de la direction marketing & développement.

En complément, suite au départ à la retraite de Georges Plassat, l'arrivée d'Alexandre Bompard le 18 juillet 2017 en tant que président directeur général du Groupe Carrefour a fortement remodelé la composition des organes de pilotage. Ainsi le 2 octobre 2017, Marie Cheval rejoint le comité exécutif Groupe en tant que directrice exécutive clients, services & transformation digitale, dont relève l'activité assurance.

Innovation

La digitalisation représentant l'un des enjeux stratégiques clefs actuels, le Groupe CARMA a lancé en 2017 l'application gratuite « Safety », offrant à l'utilisateur une information transparente sur l'ensemble des garanties dont il dispose, par ce biais les doublons sont identifiés ainsi que les garanties manquantes, soutenues par des relais de souscription. En complément, notre plateforme de souscription en ligne « e-boutique », facilite les adhésions sur un canal de distribution intuitif, pour les produits MRH et Auto.

Ces nouveaux supports soutiennent la stratégie de multicanalité et le développement de nos produits, dont le Pack Eco qui simplifie l'offre d'assurance Auto.

Site Institutionnel

Le Groupe CARMA a développé son propre site institutionnel afin de faciliter la communication d'information clef non commerciale telle que l'information financière, l'organisation de l'activité, l'historique du Groupe :
https://www.groupe-carma.com/

1.2 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas eu d'événement postérieur au 31 décembre 2017 susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes.

1.3 Note 1 : Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

1.3.1 Normes comptables applicables

La société CARMA (ci-après dénommée « la Société »), société anonyme au capital de 23 270 000 euros est une entreprise régie par le code des assurances domiciliée 6 rue du marquis de Raies- 91008 Evry cedex. Les états financiers consolidés de l'exercice 2017 comprennent la Société et ses filiales (ci-après dénommées ensemble « le Groupe CARMA »). Ils sont établis et présentés en millions d'euros, monnaie fonctionnelle de la Société.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au règlement n°2000-05 du 7 décembre 2000 du comité de la réglementation comptable (CRC) relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le code des assurances, y compris les modifications qui y ont été introduites ultérieurement par d'autres règlements du comité de la réglementation comptable (CRC) ou de l'autorité des normes comptables (ANC) (notamment les règlements ANC n° 2015-09 du 23 novembre 2015 et ANC n° 2016-11 du 12 décembre 2016 applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016), et conformément aux méthodes et règles d'évaluation décrites dans la note 2.

Les comptes consolidés donnent une présentation sectorielle des activités du Groupe CARMA. Celles-ci se décomposent entre l'assurance non vie, l'assurance vie et les autres activités. Chaque secteur ainsi défini suit son propre plan comptable, soit respectivement le plan comptable des assurances pour l'assurance non-vie et vie (confère dispositions prévues par le règlement ANC n°2015-11 relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance et des dispositions prévues par le code des assurances) et le plan comptable général pour les autres activités (confère dispositions du règlement ANC n°2014-03 modifié), sous réserve des dispositions particulières prévues dans les règles de consolidation et de présentation des consolidés précitées.

1.3.2 Modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

1.3.2.1 Règles et modalités de consolidation

Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe CARMA regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, la Société n'exerçant pas de contrôle conjoint ou d'influence notable sur d'autres entreprises. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe CARMA obtient effectivement son contrôle. Les entreprises sous contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque CARMA a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières ou opérationnelles d'une entité afin de tirer avantage de ses activités. La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de votes potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Au 31 décembre 2017, le périmètre de consolidation du Groupe CARMA comprend :

- La société CARMA dont le siège social est domicilié 6 rue du marquis de raies à Evry (91008) et enregistrée avec le Siren n° 330 598 616. La société CARMA représente la société mère au capital de 23 270 000 euros ;
- La société anonyme Lybernet, acquise le 19 décembre 2016 pour un montant de 2 millions d'euros, dont le siège social est domicilié 4 rue Fulton à Angers (49000), enregistrée au RCS d'Angers n° 420 101 727 et au capital de 22 320 000 euros, détenue à 100 % par la Société, est intégrée dans les comptes consolidés du Groupe CARMA par intégration globale ;
- La société anonyme CARMA Vie, dont le siège social est domicilié 1 rue Jean Mermoz à Evry (91002), enregistrée au RCS d'Evry n° 428 798 136 et au capital de 6 100 000 euros, détenue à 99,99 % par la Société, est intégrée dans les comptes consolidés du Groupe CARMA par intégration globale ;
- La société par actions simplifiée CARMA Courtage, dont le siège social est domicilié 6 rue du marquis de raies à Evry (91008), enregistrée au RCS d'Evry n° 451 980 601 et au capital de 50 000 euros, détenue à 100 % par la

Société, est intégrée dans les comptes consolidés du Groupe CARMA par intégration globale ;

Règles de consolidation

Les Etats financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires. Les comptes des sociétés concernées étant toutes françaises et suivis selon les mêmes principes comptables, il n'y a pas de nécessité de retraitement d'homogénéité.

1.3.2.2 Ecarts d'acquisition et d'évaluation

L'écart de première consolidation est constaté lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation. Il représente la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêts de la société mère dans les capitaux propres de cette société.
Cet écart est affecté en écart d'évaluation s'il porte sur des éléments corporels et incorporels identifiables.
Le solde non affecté est porté au poste « Ecarts d'acquisition ».
Selon les dispositions du règlement ANC n° 2015-09 du 23 novembre 2015 applicables aux exercices ouverts à compter du 1 er janvier 2016, les écarts d'acquisition pour lesquels il existe une limite prévisible à la durée pendant laquelle ils procureront des avantages économiques au Groupe CARMA font l'objet d'un amortissement linéaire sur cette durée, ou si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.
A l'inverse, les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée ne donnent pas lieu à amortissement.
Les écarts d'acquisition des entreprises dont les indicateurs sont défavorables font l'objet d'un test de dépréciation sur la base des perspectives d'activité. Lorsque la valeur actualisée est inférieure à la valeur nette consolidée, une dépréciation est constatée et le plan d'amortissement est modifié en conséquence. Pour les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée, le test de dépréciation est réalisé à chaque exercice qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.
Les écarts d'acquisition négatifs correspondent généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition réalisée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Ils sont rapportés au résultat sur une durée qui reflète les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition.
Le groupe CARMA a comptabilisé dans ses comptes au 31 décembre 2017 un écart d'acquisition négatif de 11,7 M€ lié au rachat de 100% des titres Lybernet au 19 décembre 2016 pour un montant de 2 M€.
Cet écart d'acquisition négatif sera repris dans les comptes de résultat des cinq premiers exercices post acquisition de Lybernet, conformément au business plan prévisionnel qui prévoit un retour sur investissement à 5 ans.
Cet écart d'acquisition négatif est comptabilisé au passif du bilan en provision pour risques et charges.

1.3.3 Date de clôture des entreprises consolidées

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2017.

1.3.4 Présentation sectorielle des comptes consolidés

Le compte de résultat consolidé est présenté par secteur d'activité : les secteurs « assurance vie » et « assurance non vie » regroupent respectivement, la société d'assurance vie « CARMA Vie » et les sociétés d'assurance non vie « CARMA » et « Lybernet ». Le secteur « autres activités » est composé de la société de courtage « CARMA courtage ». Les opérations réciproques, qu'elles soient internes au sein d'un secteur d'activité ou qu'elles concernent plusieurs secteurs sont éliminées en consolidation.

1.3.5 Elimination des opérations intra-groupe

Sont éliminées, les opérations intra-groupes suivantes :

- Les comptes de dettes et créances liés principalement aux commissions de gestion et d'apports d'affaires ainsi que les refacturations entre les différentes entités du périmètre de consolidation ;
- Les commissions de gestion entre sociétés du groupe CARMA impactant le compte de résultat ;
- Les dividendes versés par les filiales à la société mère CARMA.

1.4 Note 2 : Méthodes et règles d'évaluation

1.4.1 Immobilisations incorporelles

Les logiciels achetés ou créés en interne, sont inscrits en actifs incorporels à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et sont amortis linéairement. Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'outils de back-office et 3 à 5 ans pour les développements d'outils marketing ou digitaux.

Un actif incorporel doit être déprécié s'il existe un quelconque indice montrant qu'il a pu perdre de la valeur, et notamment si des changements importants, déjà survenu ou anticipés, incluent des plans d'abandon ou de restructuration du secteur d'activité auquel l'actif appartient, ou des plans de sortie de l'actif avant la date prévue initialement. S'agissant des logiciels, les normes prévoient deux traitements possibles :

- L'actif est définitivement abandonné auquel cas, il doit être sorti du bilan lors de sa mise au rebut (fin de son utilisation)
- L'actif est temporairement abandonné mais pourra être utilisé ultérieurement individuellement ou dans le cadre d'un nouveau projet. Dans ce cas, une provision doit être constatée permettant de ramener l'actif à sa valeur d'utilité.

Au cours de l'exercice 2016, CARMA a mis au rebut les actifs incorporels concernant les développements informatiques sur l'ancienne chaine informatique IARD suite à la bascule du portefeuille de contrat IARD CARMA en juin 2016 sur les applicatifs IARD Lybernet.

1.4.2 Placements

Placements des sociétés d'assurance non vie et d'assurance vie

- <u>Obligations et autres titres à revenu fixe :</u>

 Les obligations et autres titres à revenu fixe comprennent les valeurs mobilières amortissables, répondant aux critères ci-dessous :

 - titres émis par une personne morale de droit privé ayant son siège social dans un état membre de l'OCDE ;
 - titres émis et/ou garantis par un état membre de l'OCDE ou assimilés ;

 Les titres à revenu fixe sont inscrits à leur prix d'achat ou de revient hors intérêts couru à la date d'acquisition, dans les comptes de la classe 2 dénommés « placements », conformément à l'article 121-1 du règlement ANC n°2015-11.
 Les intérêts courus au 31-12-2016 sont affectés en revenus des placements du compte de résultat non technique par la contrepartie d'un compte de régularisation actif.

 Conformément aux articles R 343-9 du code des assurances et aux articles 123-1 et suivants du règlement ANC n° 2015-11, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements : paiement des intérêts et remboursement du capital.

- <u>Actions et titres à revenu variable :</u>

 Les actions des sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds commun de placement sont retenues pour le dernier prix de rachat publié.
 Les actions et autres titres à revenu variable font l'objet d'une provision dès lors qu'ils présentent une dépréciation à caractère durable.

Le caractère durable de la plus-value latente est présumé dans les cas suivants :

- Il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent,
- Le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes,
- Il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les actions et titres à revenu variable à 20%, c'est ce taux qui a été retenu pour l'exercice 2017.

1.4.3 Frais d'acquisition reportés

Les entreprises pratiquant les opérations mentionnées au 2° ou au 3° de l'article L. 310-1 du code des assurances inscrivent à l'actif du bilan la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats. Le montant reporté est calculé sur la base de méthodes statistiques, dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes que la provision pour primes non acquises. S'agissant de contrats d'extension de garanties, les frais d'acquisition reportés sont rapportés en charges sur les exercices de couverture d'assurance. La fraction non imputable à l'exercice des commissions des réassureurs est également inscrit au bilan; le montant reporté est calculé et repris en compte de résultat selon les mêmes méthodes que celles retenues pour les frais d'acquisition des affaires brutes correspondantes.

1.4.4 Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part à la charge de des réassureurs figurant à l'actif.

Provisions pour primes non acquises :

Cette provision est définie à l'article R 343-7 du code des assurances *« provision destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat »*

Elle concerne principalement les primes des contrats dits de remplacement/réparation de téléviseurs ou d'appareils électroménagers défectueux (extension de garanties après garantie du constructeur), les primes des contrats de remplacement/réparation des téléphones portables et appareils nomades endommagés, volés ou ayant subi une oxydation et les primes uniques sur l'assurance emprunteur Italie au financement des prêts.

Elle constate pour l'ensemble des contrats en cours prorata temporis, la part des primes émises qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et le terme du contrat avec le cas échéant un différé de couverture d'assurance.

Provisions pour sinistres non-vie :

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise conformément à l'article R 343-7 du code des assurances.

Les prévisions de recours sont estimées par référence aux cadences d'encaissement.

L'évaluation des provisions pour sinistre à payer répond à une méthodologie réalisée par le service Actuariat du Groupe CARMA.

Cette méthodologie repose notamment sur

- une redondance des calculs : à minima 3 méthodes d'évaluations différentes,
- de préférence des méthodes basées sur les triangles de règlements, une méthode de coûts moyens et une méthode sur les triangles de charge
- le strict respect des règles légales et particulièrement ceux anciennement en vigueur dans le code des assurances et désormais émises par l'ANC.

Des provisions de frais de gestion de sinistres sont également constituées afin de couvrir les frais futurs des sinistres.

Autres provisions techniques non vie :

Provision mathématique des rentes (article R 343-7 du code des assurances)

Les provisions de rentes d'incapacité-invalidité en dommages corporels sont calculées par l'utilisation de la table TD 88-90 (article 143-2 du règlement ANC n°2015-11) incluant un taux de frais de gestion de 3,2%.
Suite à l'arrêté du 23 décembre 2010 qui a modifié le taux d'actualisation des provisions techniques non-vie des entreprises d'assurance, pour les contrats couvrant des risques autres que les dommages corporels, le taux d'actualisation est plafonné à 60% du TME moyen des 24 derniers mois soit, au 31 décembre 2016, 0,41%.
Pour les accidents survenus à partir du 1 er janvier 2013, les revalorisations des rentes allouées aux victimes seront à la seule charge des assureurs. Ce transfert de charge induit la nécessité de provisionner dans les comptes les revalorisations futures. Le taux d'inflation prévisionnel retenu dans les comptes 2017, est de 2.25 % (article 143-2 du règlement ANC n°2015-11).

Provision pour risques en cours (article R 343-7 du code des assurances)

Une provision pour risques en cours a été constituée pour la gamme de contrats dits de remplacements, casse et vols des produits électroménagers (téléviseurs, mobiles, tablettes, gros électroménager) commercialisée en Espagne. La provision pour risque en cours (PREC) a pour objectif de compléter la provision pour primes non acquises lorsque cette dernière s'avère insuffisante, c'est-à-dire en cas de sous-tarification (lorsque le ratio combiné est supérieur à 100%).
Elle a été calculé sur le ratio combiné observé des années 2016 et 2017.
Dans le cadre de la clôture, elle est le résultat du maximum entre la provision pour risques en cours calculée sur le total de la gamme de contrats dits de remplacements, casse et vols des produits électroménagers Espagne et la somme des provisions pour risques en cours de chaque produit de la gamme.

Provisions pour sinistres vie :
Les provisions pour sinistres à payer vie sont calculées avec la méthodologie « Chain Ladder » (méthodologie de triangles de règlements). Cette méthodologie standard de marché estime la charge de sinistres convenue en référence aux coefficients de développement observés par le passé.
La marge de prudence à appliquer à cette provision « Best-Estimate » est calculée à l'aide d'un facteur fixe qui est étalonné et actualisé une fois par an à la fin de la dernière clôture de l'année.
La méthode d'étalonnage annuel de la marge de prudence est la méthode standard « Mack ».

1.4.5 Réassurance

Les éléments reçus des cessionnaires et des cédantes sont enregistrés immédiatement en comptabilité. Les primes cédées qui n'ont pas été appelées par les réassureurs sont estimées au 31 décembre 2017 et comptabilisés en dettes nées d'opérations de réassurance. Lorsque l'existence d'une perte sur les acceptations est connue, celle-ci est provisionnée pour son montant prévisible.

Les éléments cédés (primes, sinistres, provisions techniques) sont déterminés en fonction des traités de réassurance et en utilisant les mêmes règles de comptabilisation et d'évaluation que celles qui s'appliquent aux éléments bruts.

1.4.6 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges enregistrent les passifs, découlant d'une obligation probable ou certaine à la date de clôture, mais dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

1.4.7 Engagement de retraite

Les avantages postérieurs à l'emploi sont les avantages du personnel payables après la cessation de l'emploi, principalement des primes de fin de carrière au sein du Groupe CARMA. Conformément à la recommandation ANC n°2013-02, les indemnités de fin de carrière sont considérées comme des avantages à prestations définies, constituant un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.
Le Groupe CARMA procède chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements de façon à couvrir intégralement l'engagement. Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentation des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.
La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes de prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif net, des coûts des services passés résultants des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

1.4.8 Immobilisations corporelles

Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

Actifs corporels	Durée d'amortissement
Agencements	8 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel	3 à 8 ans
Mobilier de bureau	10 ans

1.4.9 Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur en France sur la période à laquelle se rapportent les résultats.
Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôt différés sont reconnus pour toutes les différences temporaires taxables.

1.4.10 Analyse sectorielle des frais généraux

Les charges des secteurs « Assurance non vie » et « Assurance vie » sont en principe des charges techniques. Les charges techniques sont ventilées en frais de règlement des sinistres, frais d'acquisition, frais d'administration, frais de gestion des placements et autres charges techniques. Les frais exposés pour les activités sans lien technique avec l'activité d'assurance figurent en charges non techniques et les opérations qui par nature ont un caractère non récurrent et étranger à l'exploitation, apparaissent en charges exceptionnelles.
L'enregistrement des charges aux comptes par destination est effectué individuellement pour les charges directement affectables à une destination. Lorsqu'une charge a plusieurs destinations ou n'est pas directement affectable, elle est affectée aux différents comptes par destination par application d'une clé de répartition.

1.4.11 Analyse sectorielle du produit net des placements

Les produits et les charges des placements des sociétés des secteurs « Assurance non vie » et « Assurance vie » sont portés dans un premier temps, selon le cas, au compte non technique de l'assurance non vie ou au compte technique de l'assurance vie et ventilé entre la part technique et la part non technique selon la proportion des provisions techniques (y compris la réserve de capitalisation) et les fonds propres (hors réserve de capitalisation).

1.4.12 Résultat par action

Les méthodes de calcul du résultat par action et du résultat dilué par action sont fondées sur l'avis de l'ordre des experts comptables n°27. Le résultat par action correspond au résultat net de l'exercice (part du groupe) divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le calcul du résultat net dilué par action est semblable au calcul du résultat par action à la différence que le résultat net de l'exercice (part du groupe) et le nombre moyen pondéré d'actions sont ajustés de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

A la date d'arrêté, il n'existe aucun instrument dilutif en actions ordinaires.

1.5 Note 3 : Périmètre de consolidation

1.5.1 Liste des sociétés consolidées

Les 4 sociétés consolidées au 31 décembre 2016 (toutes en intégration globale) sont les suivantes :

Sociétés intégrées	Pays	% d'intérêt décembre 2016	Mouvement de périmètre	% d'intérêt décembre 2017	% de contrôle décembre 2017	Méthode de consolidation
Assurance non vie						
Carma SA	France	100%		100%	100%	Société consolidante
Lybernet SA	France	100%		100%	100%	Intégration globale
Assurance vie						
Carme Vie SA	France	99,99%		99,99%	99,99%	Intégration globale
Autres activités						
Carma Courtage SA	France	100%		100%	100%	Intégration globale

1.6 Notes annexes aux poste du bilan, du tableau des engagements reçus et données et du compte de résultat

1.6.1 Note 4 Bilan actif

1.6.1.1 4-1 Actifs incorporels

	2017			2016
(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels acquis, développés et en cours	24,93	- 7,33	17,6	17,6
Autres actifs incorporels	1,35	- 1,35	0,0	0,1
TOTAL	26,3	- 8,7	17,6	17,7

1.6.1.2 4-2 Placements des entreprises d'assurance

	2017				
(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins value latente
Placements immobiliers	9,6	-	9,6	9,6	-
Actions et titres à revenu variable	-	-	-	-	-
Parts d'OPCVM actions	6,0	-	6,0	6,1	0,0
Obligations et autres titres à revenu fixe	234,6	-	234,6	249,0	14,3
Parts d'OPCVM obligataires	1,0	-	1,0	1,0	0,0
Autres placements	5,9	-	5,9	5,9	- 0,0
TOTAL DES PLACEMENTS	257,2	-	257,2	271,6	14,4
Total des placements côtés	251,8	-	251,8	266,1	14,4
Total des placements non côtés	5,4	-	5,4	5,4	-
Part des placements d'assurance Vie	18,6	-	18,6	19,6	1,0
Part des placements d'assurance non Vie	238,6	-	238,6	252,0	13,4

1.6.1.3 4-3 Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

(en millions d'euros)	2017	2016
Provisions techniques Vie	0,2	0,2
- Provisions d'assurance vie	-	-
- Provisions pour sinistres	0,2	0,2
- Autres provisions techniques	-	-
Provisions techniques non Vie	65,8	88,7
- Provisions pour primes non acquises	0,8	1,5
- Provisions pour sinistres	65,0	87,2
- Provisions pour risques en cours	-	-
- Provisions mathématiques de rentes	-	-
- Autres provisions techniques	-	-
TOTAL	65,9	88,9

1.6.1.4 4-4 Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

	2017			2016
(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Primes restant à émettre	5,7	-	5,7	5,2
Autres créances	12,0	-	12,0	8,7
Créances nées d'opérations de réassurance	12,4	-	12,4	3,4
TOTAL	30,1	-	30,1	17,4

Les créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance sont à moins d'un an.

1.6.1.5 4-5 Créances sur les entreprises du secteur bancaire

	2017			2016
(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Entreprises d'assurance - avoirs en banque	4,7		4,7	4,2
Autres entreprises - avoirs en banque	0,3		0,3	0,3
TOTAL	5,0	-	5,0	4,5

Les créances sur les entreprises du secteur bancaire sont à moins d'un an.

1.6.1.6 4-6 Autres créances

	2017			2016
(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
- Personnel et comptes rattachés	0,0		0,0	-
- Etat, organismes sociaux	1,2		1,2	0,4
- Autres créances	2,2		2,2	2,9
Total des créances detenues par les entreprises d'assurances	3,4	-	3,4	3,4
- Personnel et comptes rattachés	-		-	-
- Etat, organismes sociaux	0,0		0,0	0,0
- Autres créances	0,1		0,1	0,0
Total des créances detenues par les autres entreprises	0,1	-	0,1	0,1
TOTAL	3,5	-	3,5	3,4

Les autres créances sont à moins d'un an.

1.6.1.7 4-7 Autres actifs

(en millions d'euros)	2017 Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	2016 Valeur nette
Dépôts et cautionnements	0,2	-	0,2	-
Autres immobilisations corporelles	3,9	- 2,0	1,9	1,9
TOTAL	4,1	- 2,0	2,1	1,9

1.6.1.8 4-8 Comptes de régularisation actifs

(en millions d'euros)	2017 Non Vie	Vie	Autres activités	Total	2016 Total
- Impôts différés actifs	1,0	0,0	-	1,0	0,4
- Intérêts et loyers courus non échus	2,2	0,2	-	2,4	3,0
- Frais d'acquistion reportés	19,1	-	-	19,1	21,2
- Charges constatées d'avance	2,1	0,3	0,0	2,4	3,0
- Autres comptes de régularisation - actif	0,4	0,0	-	0,4	-
TOTAL	24,8	0,6	0,0	25,4	27,6

1.6.2 Note 5 Bilan passif

1.6.2.1 Tableau de variation des capitaux propres consolidés du 1 er janvier 2017 au 31 décembre 2017

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Situation au 31 décembre 2015 proforma	23,27	12,78	42,82	7,19	86,06
Mouvements sur l'année N-1					
- Affectation du résultat N-2	-	-	7,19	- 7,19	-
-Résultat N-1	-	-	-	7,83	7,83
-Variation de capital	-	-	-	-	-
-Versement du dividende	-	-	- 3,05	-	- 3,05
-Ecarts de conversion	-	-	-	-	-
-Primes d'émission et autres	-	-	-	-	-
-Autres mouvements	-	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2016 proforma	23,27	12,78	46,96	7,83	90,84
Mouvements sur l'année N					
- Affectation du résultat N-1			7,83	- 7,83	-
-Résultat N				8,29	8,29
-Variation de capital					-
-Versement du dividende		-	2,01	-	2,01
-Ecarts de conversion					-
-Primes d'émission et autres					-
-Autres mouvements					-
Situation au 31 décembre 2017	23,27	12,78	52,78	8,29	97,12

1.6.2.2 Provisions techniques brutes de cession en réassurance

(En millions d'euros)	2017	2016
Provisions techniques Vie	8,3	8,0
- Provisions d'assurance vie	-	-
- Provisions pour sinistres	8,3	7,6
- Autres provisions techniques	-	0,4
Provisions techniques non Vie	231,5	248,6
- Provisions pour primes non acquises	52,5	57,1
- Provisions pour sinistres	165,6	177,8
- Provisions pour risques en cours	-	0,3
- Provisions mathématiques de rentes	13,1	13,2
- Autres provisions techniques	0,3	0,2
TOTAL	239,8	256,6

1.6.2.3 Provisions pour risques et charges

(En millions d'euros)	2017	2016
- Provision pour impôts	1,2	1,2
- Provision pour engagements sociaux	1,6	0,9
- Autres provisions	9,4	12,0
TOTAL	12,2	14,1

Les provisions pour risques sont constitués à hauteur de 9,4 M€ de l'écart d'acquisition né du rachat de Lybernet SA, soit les 11,7 M€ initiaux diminués de la reprise de provision à hauteur de un cinquième.
Les provisions pour impôts correspondent aux impôts différés passif.

1.6.2.4 Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance

(En millions d'euros)	2017	2016
Dettes nées d'opérations d'assurance	16,9	11,7
-Assurés	0,8	1,3
-Autres dettes	16,1	10,4
Dettes nées d'opérations de réassurance	1,9	2,7
-Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	-	
-Autres dettes	1,9	2,7
TOTAL	18,8	14,4

Les dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance sont à moins d'un an.

1.6.2.5 Dettes envers les entreprises du secteur bancaire

(En millions d'euros)	2017	2016
Entreprises d'assurance	2,1	5,8
-Dettes envers les établissements de crédit	2,1	5,8
Autres entreprises	-	-
-Dettes envers les établissements de crédit	-	-
TOTAL	2,1	5,8

Les dettes envers les entreprises du secteur bancaire sont à moins d'un an.

1.6.2.6 Autres dettes

(En millions d'euros)	2017	2016
Entreprises d'assurance	32,9	27,7
-dépôts et cautionnements reçus	8,4	8,4
-Personnel et comptes rattachés	3,9	2,2
-Etat et organismes sociaux	5,8	6,6
-Autres dettes	14,7	10,5
Autres entreprises	0,0	-
-dépôts et cautionnements reçus	-	
-Personnel et comptes rattachés	-	
-Etat et organismes sociaux	0,0	
-Autres dettes	0,0	
TOTAL	32,9	27,7

Les dépôts et cautionnements reçus correspondent au mois d'engagement demandé au client lors de la souscription d'un contrat d'assurance auto, multirisque habitation ou protection famille auprès de la société CARMA.
Les sommes versées par le client au titre du « mois d'engagement » sont destinées à compenser le non-paiement d'une prime ou portion de prime échue.
En cas de réalisation du contrat d'assurance, le mois de garantie est restitué intégralement à l'assuré sauf si cette résiliation résulte :
Du non-paiement d'une cotisation après mise en œuvre des dispositions réglementaires relatives à l'article L 113-3 du code des assurances ;
d'une nullité pour fausse déclaration intentionnelle (article L 113-8 du code des assurances)

1.6.2.7 5-7 Comptes de régularisation passif

(En millions d'euros)	2017	2016
Entreprises d'assurance	3,7	3,6
-Intérêts et loyers courus non échus	-	-
-Produits constatés d'avance	-	0,2
-Autres	3,7	3,4
Autres entreprises	-	-
-Intérêts et loyers courus non échus	-	
-Produits constatés d'avance	-	
-Autres	-	
TOTAL	3,7	3,6

1.6.3 Note 6 Engagements reçus et donnés

(En millions d'euros)	2017	2016
Engagements reçus	-	-
Engagements donnés	-	-
Valeurs reçues en natissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	13,6	18,0

1.6.4 Note 7 Compte de résultat

1.6.4.1 Produits financiers nets de charges

(En millions d'euros)	Activités Assurance Non-Vie	Activités Assurance Vie	Autres Activités	2017	2016
Revenus des placements	5,4	0,5	-	5,9	5,9
Autres produits des placements	-	-	-	-	
Profits provenant de la réalisation des placements	1,3	0,2	-	1,5	2,7
Produits des placements	6,7	0,6	-	7,3	
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	- 1,3	- 0,2	-	- 1,5	- 0,3
Autres charges de placements	-	-	-	-	- 0,9
Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-	-	-	- 0,1
Charges des placements	- 1,3	- 0,2	-	- 1,5	
TOTAL	5,4	0,4	-	5,8	7,3

1.6.4.2 Charges de gestion

(En millions d'euros)	Activités Assurance Non-Vie	Activités Assurance Vie	Autres Activités	2017	2016
Honoraires et services extérieurs	- 10,32	- 0,10	-	- 10,42	- 9,31
Commissions et report de commissions	- 69,98	- 54,51	-	- 124,49	- 115,52
Impôts et taxes	- 1,09	- 0,07	-	- 1,16	- 0,81
Charges de personnel	- 5,81	-	-	- 5,81	- 5,39
Charges et produits de gestion diverses	- 1,41	0,00	-	- 1,41	0,09
Dotations aux amortissements et provisions	- 1,70	-	-	- 1,70	- 1,05
Reprises de provision	4,21	-	-	4,21	0,36
Sous-total	- 86,09	- 54,68	-	- 140,77	- 131,64
Transferts intersectoriels	6,8013	- 6,4876	- 0,31	-	
TOTAL	- 92,89	- 48,19	0,31	- 140,77	

1.6.4.3 7-3 Résultat exceptionnel

1.6.4.4 7-4 Impôt sur les résultats

La ventilation de la charge d'impôt entre impôts différés et impôts exigibles est la suivante :

(En millions d'euros)	2017	2016
Impôts exigibles	- 5,3	- 4,2
Impôts différés	0,5	0,3
Total	- 4,7	- 3,9

Les impôts différés se décomposent ainsi :

(En millions d'euros)	2017	2016
Impôts différés issus des décalages temporaires	- 0,8	- 0,4
Impôts différés issus des retraitements de consolidation	1,1	1,2
Total impôts différés enregistrés au bilan	0,3	0,8
Dont :		
- actif (comptes de régularisation actif)	- 0,8	- 0,4
- passif (provisions pour risques et charges)	1,1	1,2

Par convention, les impôts différés actifs sont signés en moins.
Le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat et la charge d'impôt théorique, calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt le taux d'impôt applicable du Groupe CARMA est le suivant :

Rationalisation de la charge d'impôt au 31 décembre N	Base	Impôts
Impôts des sociétés théorique sur le résultat comptable avant impôt	- 15,2	- 5,2
Autres impôts		- 0,0
Autres effets		
Impact des impôts différés et des déficits non activés		0,0
Effet des différences permanentes		0,5
Total		- 4,7

Respectant la directive du Groupe Carrefour, le taux d'impôt exigible applicable au titre de l'exercice 2017 sur les provisions long terme est de 25.83 %. Sur les provisions aux décalages temporaires d'un an, le taux retenu est de 34.43%.

1.6.4.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes des entités du périmètre consolidé du Groupe CARMA sont répartis suivant le détail ci-dessous :

	2017			2016
(En millions d'euros)	KPMG	Pricewaterhouse-Coopers	Total	Total
Audit (Certification des comptes)	0,18	0,11	0,29	0,25
Autres prestations	-	-	-	-
TOTAL	0,18	0,11	0,29	0,25

1.6.4.6 Effectif

L'effectif en ETP (Equivalent Temps Plein) est de 256 salariés au 31 décembre 2017, par rapport à 216 en 2016, soit une augmentation de 19%. Cette progression entre 2017 et 2016 est liée aux principaux facteurs suivants:

- Sur le site d'Evry, 2 directions ont porté une dynamique de recrutement, à savoir la direction marketing & développement et la direction des systèmes d'information ainsi que les 4 fonctions clefs ;
- En parallèle sur le site d'Angers, le marketing opérationnel et surtout les plateformes téléphoniques ont massivement recruté.

Ces recrutements reflètent l'orientation stratégique du Groupe CARMA tournée vers le développement digital et la dimension de la relation client, soutenus par la robustesse de l'environnement des systèmes d'information et du dispositif de gestion des risques.

1.6.5 Note 8 Informations sectorielles

1.6.5.1 Comptes de résultat sectoriels

8-1-1 Compte technique de l'assurance non vie

(en millions d'euros)	2017 Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	2016 Opérations nettes
Primes acquises	200,5	- 17,1	183,4	141,9
Primes émises	195,9	- 16,4	179,4	134,9
Variation des primes non acquises	4,6	- 0,7	3,9	7,1
Part du compte technique dans les produits nets des placements	3,2	-	3,2	5,3
Autres produits techniques	1,8	-	1,8	1,7
Charges des sinistres	- 86,5	- 4,6	- 91,1	- 67,7
Prestations et frais payés	- 98,6	17,6	- 81,0	- 63,4
Charges des provisions pour sinistres	12,1	- 22,2	- 10,1	- 4,3
Charges des autres provisions techniques	0,3	-	0,3	0,3
Participation aux résultats	-	-	-	-
Frais d'acquisition et d'administration	- 83,6	-	- 83,6	- 73,8
Frais d'acquisition	- 70,3	-	- 70,3	- 70,5
Frais d'administration	- 13,7	-	- 13,7	- 10,4
Commissions reçues des réassureurs	0,5	-	0,5	7,0
Autres charges techniques	- 9,6	-	- 9,6	0,3
Variation de la provision pour égalisation	-	-	-	-
Résultat technique de l'assurance Non-Vie	26,2	- 21,7	4,5	8,0
Participation des salariés	- 0,0	-	- 0,0	- 0,1
Produits nets des placements hors part du compte technique	2,0	-	2,0	1,5
Résultat de l'exploitation courante	28,2	- 21,7	6,4	9,4
Transferts intersectoriels	7,6	-	7,6	- 8,9
Résultat de l'exploitation courante économique	35,8	- 21,7	14,0	0,5

8-1-2 Compte technique de l'assurance vie

	2017			2016
(en millions d'euros)	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	66,4	- 0,3	66,1	69,9
Part du compte technique dans les produits nets de placement	0,1	- 0,3	- 0,2	0,2
Autres produits techniques	0,5	-	0,5	0,4
Charges des sinistres	- 11,7	-	- 11,7	- 12,7
- Prestations et frais payés	- 11,4	0,2	- 11,2	
- Charges des provisions pour sinistres	- 0,3	0,2	- 0,1	
Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	-	- 0,0	- 0,0	
- Provisions d'assurance vie	-	-	-	
- Provisions en unité de compte	-	-	-	
- Autres provisions techniques	-	-	-	
Participation aux résultats	-	-	-	
Frais d'acquisition et d'administration	- 43,3	-	- 43,3	- 51,6
- Frais d'acquisition	- 43,1	-	- 43,1	- 50,6
- Frais d'administration	- 0,2	-	- 0,2	- 1,0
- Commissions reçues des réassureurs	0,0	-	0,0	-
Autres charges techniques	- 4,9	0,0	- 4,9	- 6,1
Résultat technique de l'assurance Vie	7,2	-	7,2	0,5
Participation des salariés	-	-	-	-
Produits nets des placements hors part du compte technique	0,23	-	0,2	0,4
Résultat de l'exploitation courante	7,4	-	7,4	
Transferts intersectoriels	- 7,2	-	- 7,2	8,5
Résultat de l'exploitation courante économique	0,2	-	0,2	9,4

8-1-2 Compte d'exploitation des autres activités

(en millions d'euros)	2017	2 016
Chiffres d'affaires	0,9	0,9
Autres produits d'exploitation	- 0,0	-
Charges d'exploitation	- 0,5	- 0,5
Résultat d'exploitation	0,4	0,5
Produits financiers nets de charges	-	-
Résultat de l'exploitation courante	0,4	0,5
Transferts intersectoriels	- 0,4	0,4
Résultat de l'exploitation courante économique	0,0	0,9

1.6.5.2 8-2 Autres informations sectorielles

Les primes acquises s'analysent ainsi par zone géographique :

(en millions d'euros)	France	Espagne	Italie	Autres pays	Total
Année 2016	221,5	38,7	1,2	-	261,3
Année 2017	224,3	40,9	1,7	-	266,9

Les primes acquises s'analysent ainsi par catégorie :

VIE (en millions d'euros)	Décès	Total affaires directes	Acceptation	Total général
Année 2016	63,7	63,7	6,6	70,2
Année 2017	60,9	60,9	5,5	66,4

Non VIE (en millions d'euros)	Assurance dommages	Assurances de personnes	Total affaires directes	Acceptation	Total général
Année 2016	144,3	41,1	185,5	5,6	191,1
Année 2017	150,0	45,1	195,1	5,4	200,5